

Bulletin municipal



Villars-lès-Blamont



2021

Mesdames

Messieurs

Je commencerai mon propos par vous remercier pour votre patience.

En effet, une fois n'est pas coutume, des événements particuliers indépendants de notre volonté, n'ont pas permis d'élaborer et d'assurer la distribution du bulletin municipal 2021 au tout début de cette nouvelle année, comme traditionnellement. Cela dit, je souhaite à toutes et à tous le meilleur possible pour cette année 2022, même si...

L'année 2021 fut particulièrement douloureuse, avec le décès de sept de nos concitoyens, mais aussi d'un peu de joie et de réconfort avec une naissance, un mariage et quatre Pacs. J'apporte aussi mon soutien à toutes celles et ceux qui meurtris dans leur chair, souffrent. J'ai aussi une pensée pour toutes les familles qui ont été touchées par la Covid-19.

Je souhaite également la bienvenue aux personnes nouvellement installées dans notre commune et je rappelle que pour la bonne marche de notre service administratif, il est de bon aloi, pour tout nouvel arrivant de se faire connaître auprès du secrétariat de la commune.

Après 2020, placée sous le signe d'une pandémie et d'une récession historiques, 2021 fut marquée par un petit espoir avec une campagne vaccinale et la mise en place de mesures sanitaires, afin de retrouver un semblant de liberté. Le début de l'année 2021, encore sous l'influence des mesures sanitaires a été marqué et à regret par l'absence de la cérémonie des vœux et le traditionnel repas des anciens, toutefois compensé par la distribution de paniers. Je remercie à nouveau, l'ensemble du conseil municipal et particulièrement nos deux adjoints Gilles et Michelle, pour leur investissement personnel à la réussite de cette opération.

De même, malgré les conditions sanitaires, nous avons eu la possibilité d'organiser le 18 juin 2021 notre premier marché du soir, sous l'égide de PMA. Grâce à l'ensemble des employés municipaux, des conseillers, des associations de notre commune, ainsi que tous les volontaires et l'aide logistique apportée par la commune de Blamont ont permis la réussite et le succès populaire de cette manifestation...BRAVO.

La commémoration du 11 novembre et celle de la bataille des « Trembles » se sont tenues avec cette fois-ci la participation des enfants des écoles et une partie de la population, merci à eux. Ces deux commémorations furent suivies par un vin d'honneur.

Je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble du corps enseignant qui tous les jours a fait face avec courage et détermination aux difficultés générées par cette pandémie. J'y associe aussi les employés municipaux, Jessica, Virginie, Damien et Timothée ; les bibliothécaires Joëlle et Agnès avec une pensée toute particulière pour notre regrettée Chantal ; le personnel du périscolaire et de la cantine scolaire ; les volontaires qui ont assuré la collecte pour la Ligue contre le cancer et l'opération entraide et tous ceux connus ou inconnus qui ont œuvrés pour que le bien vivre dans notre commune soit une réalité.

Que dire, que penser de cette année 2021 que nous venons de vivre... Cette année passée nous laisse dans l'incertitude face à l'avenir.

L'année 2022 a malheureusement commencé sous de mauvais auspices, avec une petite reprise de l'épidémie et le conflit Russo-Ukrainien qui nous frappe de plein fouet, faisant craindre le pire. Une chose est sûre, nul ne connaît l'issue des crises que nous vivons et nous ne maîtrisons pas le cours des choses. Seule certitude, les difficultés économiques et sociales seront immenses au sortie de ces crises et le risque démocratique élevé. C'est pourquoi il nous faudra faire face avec courage et lucidité aux défis qui ne manqueront pas de se présenter à nous. Mais gardons-nous de sombrer dans le défaitisme, une petite lueur d'espoir est permise, grâce à la résilience qui nous anime.

Cette année sera aussi une année électorale avec l'élection présidentielle, qui se tiendra les dimanches 10 avril et 24 avril 2022. Deux mois après cette élection présidentielle, les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 afin d'élire les 577 députés.

L'ensemble des membres du conseil municipal dont vous découvrirez les visages grâce au trombinoscope de la page suivante, se joint à moi, pour vous remercier encore de la confiance que vous nous avez accordée depuis 2020 et vous souhaiter toute la réussite possible pour 2022.

Le Maire : Anselme Desmiraz.



Gilles MOUQUAND
1^{er} Adjoint

Commissions
2, 5, 6 et 7



Anselme DESMIRAZ
Maire



Michelle THOUMAZOU
2^{ème} adjointe

Commissions 1 et 4
Responsable salle des
fêtes



Christèle BONNARANG
Conseillère

Commissions 4 et 5



Céline FETE
Conseillère

Commissions
2,6 et 7



Elise GROSRENAUD
Conseillère

Commissions 4 et 5
Suppléante Salle des
fêtes



Emilie NUSILLARD
Conseillère

Commissions
1, 4, 6 et 7



Laurent CUENIN
Conseiller

Commissions
1, 3, 6 et 7



Vincent DANGEL
Conseiller

Commissions 2 et 3



John DARBOUX
Conseiller

Commissions
1, 3, 5 et 7



Frédéric MASSON
Conseiller

Commissions
2, 3, 6 et 7

N°	Intitulé	Personnes volontaires	
1	Finances	John DARBOUX, Emilie NUSILLARD, Laurent CUENIN, Michelle THOUMAZOU	
2	Biens communaux, forêts, cimetière	Vincent DANGEL, Céline FETE, Frédéric MASSON, Gilles MOUQUAND	
3	Bâtiments et matériels	John DARBOUX, Vincent DANGEL, Laurent CUENIN, Frédéric MASSON	
4	Voies	Cristèle BONNARANG, Michelle THOUMAZOU, Elise GROSRENAUD, Emilie NUSILLARD	
5	Cérémonies, informations, archives	John DARBOUX, Elise GROSRENAUD, Gilles MOUQUAND	
6	Urbanisme	Christèle BONNARANG, Gilles MOUQUAND, Emilie NUSILLARD, Céline FETE, Laurent CUENIN, Frédéric MASSON	
7	Ouverture des plis	Titulaires : John DARBOUX Gilles MOUQUAND Emilie NUSILLARD	Suppléants : Céline FETE Laurent CUENIN Frédéric MASSON

Correspondant militaire : John DARBOUX

Régie pour la salle : Michelle THOUMAZOU responsable, Jessica FRANZ Suppléante

Régie pour la distillation : Jessica FRANZ responsable, Michelle THOUMAZOU suppléante

Les syndicats intercommunaux :

- **SIVU** (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) pour l'école (Villars-Pierrefontaine) :
Quatre délégués pour Villars : Céline Fête, Elise GROSRENAUD, Emilie NUSILLARD, John DARBOUX (vice-président)

- **SIACVH** (Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration des Chemins de la Vallée d'Hérimoncourt) :
Titulaires : Gilles MOUQUAND, Laurent CUENIN / Suppléants : Vincent DANGEL, Frédéric MASSON

- **SIEA** (Syndicat Intercommunal des Eaux d'Abbévillers) :
Titulaires : John DARBOUX (2^{ème} VP), Michelle THOUMAZOU / Suppléants : Laurent CUENIN, Vincent DANGEL

INFOS...VILLARS...2021

Généralités : Avec la poursuite des contraintes sanitaires sur l'année 2021, le chantier des travaux de rénovation énergétique de l'école du « Haut » prévu normalement pour les mois de juillet et août, a de nouveau été repoussé pour la période des congés d'été 2022. L'appel d'offres aux entreprises a été lancé début d'année 2022, ce qui signifie que le démarrage du chantier est bien lancé, espérons-le. D'autre part la réhabilitation complète du préau de l'école du « bas » se fera courant de l'été 2022.

Par contre, certains travaux ont pu être commencés ou finalisés. Salle des fêtes : avec la finalisation du parking réservé aux personnes à mobilité réduite et le changement de la porte côté parking pour faciliter l'accès à la salle, la mise en place de nouveaux radiateurs plus économes, et le début des travaux de rénovation. Cimetière : démarrage des travaux de réfection du cimetière dans sa partie Est. Réaménagement du virage rue de Danache pour permettre le passage à de gros engins de l'entreprise Masson. Installation d'un défibrillateur cardiaque sur la façade de la mairie. Divers petits travaux d'entretien.

Pour cette année 2022, quelques projets ont été planifiés : Réhabilitation et mise aux normes de l'aire de jeux, reprise de l'étude pour réhabiliter le bâtiment de l'ancienne douane ; sécurisation de la place de la mairie pour préserver la sécurité des écoliers ; la poursuite de l'embellissement du village et à ce propos un grand merci à Damien aidé dans cette tâche par Timothée, pour l'investissement et le savoir-faire dont ils font preuve, pour exemple la décoration de la fontaine place de la mairie, sur le thème du conte Hansel et Gretel des frères Grimm et l'entretien du fleurissement de notre village.

La construction du nouveau site internet de Villars commencée en 2021, sous le pilotage de Laurent Cuenin, John Darboux et Jessica Franz, sera finalisé courant 2022.



Etat Civil 2021

Naissances

Eléine GROSDEMOUGE, le 22 octobre



Mariage

Aldo LANI et Sylvie BONENBERGER, le 12 juin

PACS

André LEROY et Céline MAGNET, le 8 janvier
Damien VAUCHIER et Elisabeth LAURENCOT, le 2 avril
Vincent JOIGNEAUX et Aurore VUILLEMEY, le 9 juillet
Aurélié COSTA et Nicolas TOURNOUX, le 18 décembre



Décès



Chantal BOVARD épouse JARDY, le 26 janvier
Denis DEGORQUE, le 27 mai
Hervé BONNARANG, le 11 juillet
Gilbert MOUQUAND, le 15 juillet
Maxime GOBIN, le 29 octobre
Geneviève CHOFFAT épouse FAREY, le 2 Novembre
Françoise JACOTET épouse CORBAT, le 23 Décembre

VILLARS PRATIQUE

Mairie - Horaires d'ouverture au public

Le lundi de 9 h à 11 h 30

Le mardi de 10 h à 16 h 30

Le vendredi de 9 h à 11 h 15



La levée du courrier dans la boîte devant la Mairie a lieu du lundi au samedi à 10 h 00.

Vous pouvez également vous rendre à l'agence postale communale de Blamont située rue du Lomont. Les horaires sont les suivants :

- Mardi de 9 h à 11 h 45 et de 16 h 30 à 18 h
- Mercredi au vendredi de 9 h à 11 h 45
- Samedi de 9 h à 11 h 30

CONCESSION CIMETIERE

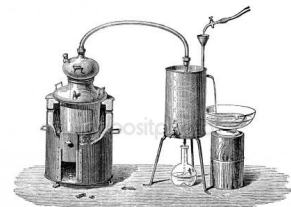
Le prix de la concession est fixé à 50 € pour une concession simple et 100 € pour une double, la durée de la concession est de 30 ans.

Pour les columbariums, les renseignements vous seront donnés en mairie.

DISTILLERIE

Location : 12 € la journée

Merci de passer en Mairie chercher les documents nécessaires



LOCATION SALLE DES FETES

Le prix de la location est fixé à 150 € pour les habitants de la commune et 300 € pour les personnes extérieures. La consommation de gaz sera facturée en plus, à hauteur de 5 € le m³. Pour toutes demandes de réservation, merci de vous présenter en Mairie, aucune réservation ne sera prise par téléphone.

DECLARATION DE TRAVAUX

Toute construction et toute transformation sont soumises à déclaration de travaux sauf les petits abris de jardins de moins de 5 m². Jusqu'à 20m² il faut faire une déclaration préalable (DP), pour plus de 20m² une demande de permis de construire (PC). Lorsque le dossier est complet il y a un délai d'un mois pour une DP et de deux mois pour un PC. Renseignez-vous à la Mairie.



RECENSEMENT MILITAIRE



Le recensement doit être fait à l'âge de 16 ans (et au plus tard, 3 mois après la date anniversaire). Les garçons et filles âgés de 16 ans doivent donc se faire connaître en Mairie afin d'obtenir leur attestation de recensement. Se munir de sa pièce d'identité et du livret de famille des parents.

INSCRIPTIONS LISTES ELECTORALES

Vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin. Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les jeunes ayant 18 ans dans l'année sont inscrit d'office sur les listes électorales s'ils ont fait leur recensement militaire sur la commune.



CARTE D'IDENTITE - PASSEPORTS

ATTENTION, si votre carte a été établie après le 1^{er} janvier 2004 et que vous étiez majeur à ce moment, sa durée est automatiquement prolongée de 5 ans.

Pour les passeports et carte d'identité, il faut prendre contact avec les mairies d'Hérimoncourt, Audincourt, Valentigney, Montbéliard.

AUTORISATION DE SORTIES DU TERRITOIRE

Elle est de nouveau obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2017, pour cela, il vous faut télécharger le CERFA 15646*01, le compléter et joindre une copie de votre carte d'identité pour qu'elle soit valable.

NUMEROS UTILES

COLLEGE DE BLAMONT : 03 81 35 17 36

ECOLE MATERNELLE PIERREFONTAINE LES BLAMONT : 03 81 35 10 92

ECOLE DU BAS - VILLARS LES BLAMONT : 03 81 35 10 81

ECOLE DU HAUT - VILLARS LES BLAMONT : 03 81 35 17 56

GENDARMERIE DE BLAMONT : 03 81 35 18 10

PHARMACIE LESCA - BLAMONT : 03 81 35 17 72

EST REPUBLICAIN - Sylvie MEUNIER (Pierrefontaine-les-Blamont) : 03 81 35 12 39

MEDECIN- 25310 BLAMONT

Fanny GASSMANN 1 Rue de l'Esplanade - Tél : 03 81 35 18 11



INFIRMIERES - 4 Grande Rue - 25310 BLAMONT

Cabinet d'infirmières 03 81 30 04 68

URGENCES

SAMU15

POMPIERS18 ou 112 depuis un mobile

POLICE SECOURS17

SOS FEMME BATTUE3919 - 03 81 81 03 90

ENFANCE MALTRAITÉE119

SAMU SOCIAL115



Collecte des ordures ménagères et encombrants

ORDURES MÉNAGÈRES

Ramassage tous les jeudis

ENCOMBRANTS

Collecte les lundis 24 janvier, 28 mars, 23 mai, 25 juillet, 26 septembre et 28 novembre

Villars-lès-Blamont

CALENDRIER DE COLLECTES DES DÉCHETS MÉNAGERS 2022

JANVIER							FÉVRIER							MARS						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
			6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	
3	4	5					7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			
24	25	26	27	28	29	30	28							28	29	30	31			
31																				
AVRIL							MAI							JUIN						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3				5	6	7	8			1	2	3	4	5
4	5	6	7	8	9	10	2	3	4	5	6	7	8	6	7	8	9	10	11	12
11	12	13	14	15	16	17	9	10	11	12	13	14	15	13	14	15	16	17	18	19
18	19	20	21	22	23	24	16	17	18	19	20	21	22	20	21	22	23	24	25	26
25	26	27	28	29	30		23	24	25	26	27	28	29	27	28	29	30			
							30	31												
JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
				1	2	3	1	2	3	4	5	6	7				1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14	5	6	7	8	9	10	11
11	12	13	14	15	16	17	15	16	17	18	19	20	21	12	13	14	15	16	17	18
18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28	19	20	21	22	23	24	25
25	26	27	28	29	30	31	29	30	31					26	27	28	29	30		
OCTOBRE							NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
					1	2				3	4	5	6				1	2	3	4
3	4	5	6	7	8	9	7	8	9	10	11	12	13	5	6	7	8	9	10	11
10	11	12	13	14	15	16	14	15	16	17	18	19	20	12	13	14	15	16	17	18
17	18	19	20	21	22	23	21	22	23	24	25	26	27	19	20	21	22	23	24	25
24	25	26	27	28	29	30	28	29	30					26	27	28	29	30	31	
31																				

ORDURES MÉNAGÈRES TOUTES LES SEMAINES LE JEUDI

Je suis respectueux des agents de collecte !
 ✓ Je mets mes déchets dans un sac bien fermé.
 ✓ Je dépose mon sac poubelle au point de regroupement.

ENCOMBRANTS SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT AGGLO-MONTBELIARD.FR

OU PAR TÉLÉPHONE AU 03 81 31 84 99
 AU MOINS 48 H AVANT LE JOUR DE LA COLLECTE
Les encombrants ne doivent pas dépasser 1 m³!
 ✓ Déchets à déposer en bordure de voirie la veille ou avant 5 h du matin.
 ✓ Les encombrants doivent être visibles et accessibles au camion de ramassage (notamment lors de travaux interdisant l'accès à la rue).
 ✓ Ils doivent être entreposés sans aucune gêne pour la circulation.

■ ORDURES MÉNAGÈRES ■ ENCOMBRANTS

03 81 31 84 99

M pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION

ATTENTION

Carte d'accès OBLIGATOIRE lors de tout passage
Renseignez-vous au 03 81 31 84 99



DÉCHÈTERIES FIXES



- MONTBÉLIARD** La Chiffogne - Bd du 21^e Bat. de Chasseurs à Pied
- SELONCOURT** Route de Bondeval
- VIIEUX-CHARMONT** Route de Brognard (A36, sortie 10 Brognard)
- VOUJEAUCOURT** Rue de la Charmotte (près de la CTPM)

HORAIRES

- Périodes hiver** (du 1^{er} janvier au 27 mars et du 1^{er} novembre au 31 décembre)
 - lundi au samedi : 9h à 12h / 13h30 à 17h15
- Période été** (du 29 mars au 30 octobre)
 - lundi au vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h45
 - samedi : 9h à 12h / 13h30 à 18h15

Déchets acceptés : ampoules, batteries, bois, cartons, cartouches d'encre, déchets d'ameublement, déchets verts (branchages, tontes de gazon et feuilles), déchets d'équipements électriques et électroniques, encombrants, extincteurs vides, huiles de vidange, huiles de friture, lampes, métaux, néons, papiers, piles, plâtres, pneus (de véhicules légers), polystyrène, produits toxiques, radiographies, vêtements (sauf dans la déchèterie de Pont-de-Roide-Vermondans).

PONT-DE-ROIDE-VERMONDANS Route de Dambelin

HORAIRES

- Périodes hiver** (du 1^{er} janvier au 27 mars et du 1^{er} novembre au 31 décembre)
 - lundi : 13h30 à 17h15
 - mercredi, jeudi, vendredi et samedi : 9h à 12h / 13h30 à 17h15
- Période été** (du 29 mars au 30 octobre)
 - lundi : 14h à 17h45
 - mercredi, jeudi, vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h45
 - samedi : 9h à 12h / 13h30 à 18h15

COLOMBIER-FONTAINE Rue de Saint-Maurice

HORAIRES

- Périodes hiver** (du 1^{er} janvier au 27 mars et du 1^{er} novembre au 31 décembre)
 - lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h / 13h30 à 17h15
- Période été** (du 29 mars au 30 octobre)
 - lundi, mardi, mercredi et vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h45
 - samedi : 9h à 12h / 13h30 à 18h15

DÉCHETS COMPOSTABLES

J'AI LE RÉFLEXE COMPOSTAGE !

Pour réduire le poids de ma poubelle, je composte mes déchets. C'est possible également en habitat collectif. Pour toutes questions : ambassadeurs.tri@agglomontbelliard.fr

Des composteurs sont vendus à la compostière de Vieux-Charmont et sur le site de la Charmotte à Voujeaucourt. Merci d'appeler au 03 81 31 84 99 avant votre venue.

Un sac de 20 litres de compost certifié est offert avec chaque composteur. Possibilité d'acheter en option un bio seau à 5 € (celui-ci ne pouvant pas être vendu seul).



18€
EN PLASTIQUE
environ 400 litres



31€
EN BOIS
environ 400 litres

DÉCHETS RECYCLABLES

Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.

À DÉPOSER EN VRAC (PAS EN SAC) ET SANS LES IMBRIQUER.

✓ Carte des points recyclage sur agglomontbelliard.fr



Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent et que vous pouvez exercer en vous adressant par e-mail à : collectes-dechets@agglomontbelliard.fr ou sur place auprès de l'accueil de la Direction Collecte et Traitement des déchets de Pays de Montbéliard Agglomération - La Charmotte 25 420 VOUJEAUCOURT.



Merci de ne déposer que les ordures ménagères dans vos poubelles. Le carton est à déposer au point recyclage aux Lavennes et les déchets sont à emmener à la déchèterie.

Voici quelques exemples de ce qu'il ne faut pas faire. Par respect pour la population du village, il serait judicieux de trier vos déchets.

Bio déchets :

Des paniers ainsi que des sacs papiers ont été distribué par PMA lors d'une journée rencontres à la salle des fêtes. Nous tenons toujours à disposition des paniers et sacs pour les personnes qui n'auraient pas retiré les leurs lors de cette journée. Pour rappel le bac biodéchets se trouve au point R.



Rappel des consignes de tri des déchets

Les déchets à recycler doivent être déposés en vrac au point recyclage (ne jamais les imbriquer !)

Les déchets plastiques à déposer doivent être des emballages (et non des plastiques de type tuyau de jardin, jouet, pièce automobile...)

Il faut savoir que si les emballages sont imbriqués, leur valorisation dans les filières de recyclage est impossible. Ces déchets sont considérés comme du refus et finissent à l'incinération. Cela veut dire que ces matières vont coûter plus cher en traitement que si elles avaient été recyclées.

PREMIER GESTE A RETENIR :

- Ne jamais imbriquer un emballage dans un autre. Ecrasez les bouteilles dans le sens de la longueur si vous avez besoin de gagner de la place mais, ne les emboîtez surtout pas.

DEUXIEME GESTE A RETENIR :

- Déposer **UNIQUEMENT** des emballages au point recyclage.
Qu'est-ce qu'un emballage ? C'est un contenant ayant contenu un produit au moment de son achat

Sacs d'ordures ménagères, tapis, fourchettes, mobilier plastique, bassines, casseroles, poêle... se retrouvent sur la chaîne du tri... S'agit-il d'emballages ? NON !

Ces erreurs représentent un coût pour la collectivité et donc pour l'usager. Elles mettent à mal le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.

Rappel des consignes pratiques :

1. C'est un emballage ? Déposez le dans le conteneur de tri de votre point recyclage.
2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
3. Déposez vos emballages en vrac (pas dans des sacs) dans les conteneurs dédiés.

Un doute sur le tri ou pour connaître le point recyclage le plus proche de chez vous ?
 Rendez-vous sur le site internet consignesdetri.fr
 Le mémo tri est disponible sur agglo-montbeliard.fr, où vous trouverez aussi d'autres informations sur la gestion de vos déchets (calendriers de collectes, réservation de collecte de vos encombrants pour les communes disposant de ce service, horaires des déchèteries, vente de composteurs...)

Le TRI SE SIMPLIFIE !
 à compter d'avril 2019

DÉSORMAIS, TOUTS VOS EMBALLAGES SONT À DÉPOSER AU POINT RECYCLAGE

**C'est un emballage ? Au point recyclage !
 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
 À déposer en vrac sans les imbriquer.**

ATTENTION : dépôts sauvages interdits sous peine d'amende !
 Plus d'informations et carte des points recyclage à retrouver sur le site consignesdetri.fr

NOUVEAU MÉMO-TRI

Tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent.

Emballages PLASTIQUE OU MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES
 > BIEN VIDER, NE PAS LAVER, SÉPARER LES COUVERTURES

NOUVEAU

Tous les PAPIERS
 > JOURNAUX, PROSPÉCTS, MAGAZINES
 > INUTILE DE LES DÉCHIRER, D'ENLEVER LES ADHÉSIFS, LES SPIRALES ET LES COUVERTURES PLASTIQUES

Emballages CARTON
 > À DÉPOSER EN ENCOMBRANTS, À SÉPARER À LA MAIN

Emballages VERRE
 > PAS BOUILLI/TROUILLÉ
 > SANS BOUCHON NI COUVERCLE

Dépôt interdit au point recyclage, à apporter en déchèteries

agglomontbeliard.fr

CITEO
 Chèque énergie qui finance nos services

Pays de Montbéliard AGGLOMÉRATION

Le TRI SE SIMPLIFIE !

**AUJOURD'HUI, LE RECYCLAGE ÉVOLUE POUR VOUS PERMETTRE DE TRIER ENCORE PLUS.
 DÉSORMAIS, TOUTS VOS EMBALLAGES EN PLASTIQUE PEUVENT ÊTRE TRIÉS.**

LA NOUVELLE FAMILLE DES EMBALLAGES PLASTIQUE

Toutes les bouteilles

Tous les flacons et bidons

Toutes les barquettes

Tous les pots et les boîtes

Tous les sachets

Tous les films

Près de chez vous :

- environ 240 points recyclage pour les 72 communes de l'Agglomération
- 6 déchèteries (Colombier-Fontaine, Montbéliard, Pont-de-Roide-Vermondans, Seloncourt, Vieux-Charmont, Voujeaucourt)

PLUS D'INFORMATIONS sur consignesdetri.fr ou agglo-montbeliard.fr rubrique déchets et ☎ 03 81 31 84 99

+ D'EMBALLAGES TRIÉS, C'EST + DE MATIÈRE À RÉUTILISER !

11 bouteilles de lait = 1 arrosoir

9 boîtes de conserve = 1 balle de pétanque

27 bouteilles en plastique = 1 pull polaire

Lorsque vous triez tous vos emballages, ils sont collectés et déposés au centre de tri qui sépare les matières et les compacte en balles.

Ces matières premières sont transformées en de nouveaux objets dans les usines de recyclage.


Crédit : Pays de Montbéliard Agglomération - Impression : Schaeff industrie graphique - Avril 2019

POINT RECYCLAGE

Le POINT RECYCLAGE est situé aux Lavennes.

Vous pouvez y déposer : verre, carton, papier, bouteilles plastique, briques, canettes, aérosols et conserves.

ATTENTION à ne pas déposer à côté des containers, si ceux-ci sont pleins, merci de remporter ce que vous aviez et de revenir.

 Pas de bidons ayant contenu de l'huile de vidange ou friture (ceux-ci doivent être mis avec les ordures ménagères ou les encombrants s'ils sont trop volumineux).



Des nouvelles de l'école

En cette année scolaire 2021/2022, les trois classes de l'école de Villars comptent 67 élèves :

- classe de Mme Valentine Brunet : CP → 22 élèves
- classe de Mme Clémence Lefilliatre : CE1/CE2 → 24 élèves
- classe de Mme Christelle Midol : CM1/CM2 → 21 élèves

Mmes Sophie Bonnot, Sylvie Clerc, et Sylvie Werny, auxiliaires de vie scolaire, interviennent auprès d'élèves dans les classes de CP et de CE.

Mlle Laura Weber est quant à elle en contrat de service civique à l'école jusqu'au mois de juillet.

Voici quelques photos de l'année écoulée...



Sorties ski au Gardot avec les classes de CE et de CM, en janvier 2021... Merci aux parents accompagnateurs ...et à Gilles, qui nous accompagne à chaque sortie depuis des années !



Bonne retraite Patou !...



... Et bonne retraite Catherine !





Ambiance rock lors du concert du groupe Bigger à la salle des fêtes, en partenariat avec le Moloco...



Les élèves de la classe de Valentine Brunet reçoivent leur diplôme des Ecoles Fleurées, les récompensant de leur 1ère place départementale.



La cérémonie commémorative de la Bataille du Bois des Trembles.

Nous vous souhaitons à tous une belle année 2022.

L'équipe enseignante

MAM HOME DES MOMES

Nos activités manuelles culinaires, sensorielles, motricités et musicales ont rythmé notre année 2021 dans la bonne humeur malgré les petits soucis imposés par le covid.

Deux ventes se sont déroulées cette année (une de fromages et saucisses et une de thés) ce qui nous a permis grâce aux bénéfices d'acquérir du matériel de motricité ainsi que des fournitures pour les diverses activités.

Quelques enfants prendront le chemin de l'école et libéreront ainsi quelques places. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent d'ores et déjà nous demander la fiche de pré-inscription qui sera étudié en fonction de nos plannings.

Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

home-des-momes@laposte.net

Catherine, Martine, Elise





Gratuité pour tous

Les réservations de certains ouvrages sont possibles sur place ou par mail car, les bibliothèques du plateau sont en réseau (si les livres ne sont pas disponibles à Villars, ils peuvent l'être ailleurs !)

Pour l'instant, la bibliothèque n'est pas ouverte à cause de la crise sanitaire mais Agnès MASSON se tient à votre disposition si besoin.

Une fois la crise terminée, les bibliothécaires vous accueilleront :

- les lundis de 15 h 45 à 17 h 15

et jeudis de 17 h 30 à 18 h 30



La bibliothèque est fermée pendant toutes les vacances scolaires.

L'ancienne cabine téléphonique, vers le terrain de pétanque qui avait été réhabilitée en lieu d'échange de livres est toujours présente. N'hésitez pas à vous servir et à apporter des livres que vous n'utilisez plus.

Joëlle et Agnès

ACCA

Association de chasse communale agréée



Notre association compte à ce jour 12 chasseurs qui ont pris le permis chasse dont :

- 2 archers : Serge Bermon et Vincent Chapuis
- 3 piégeurs : Serge Bermon, Gilles Mouquand et Didier Mollier

Rappel des jours de chasse :

Lundi, mardi, jeudi, samedi et dimanche jusqu'au 1er novembre 2021

Mardi, jeudi, samedi, dimanche et les jours fériés jusqu'à la fermeture le 28 février 2022



Plan de chasse pour la saison :

- 15 faisans (Lâchés)
- 10 Perdrix grise (Lâchées)
- 12 chevreuils
- 2 lièvres
- Sangliers : bracelets attribués : 5

1 bracelet par sanglier quel que soit le sexe et le poids de l'animal.

1 bracelet = 40 euros

A ce jour 3 sangliers ont été prélevés sur notre ACCA

Pas de lièvre prélevé cette saison



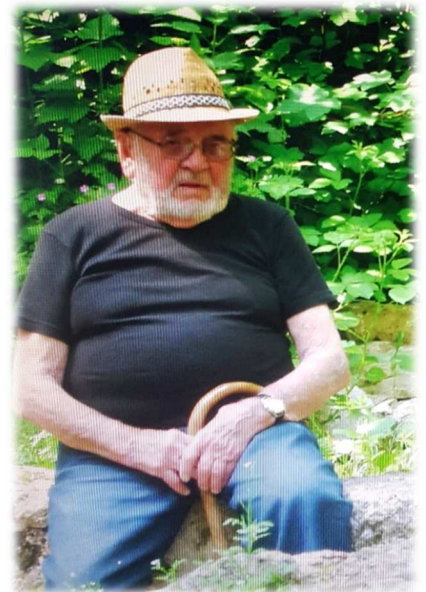
Faisans et perdrix



Après 71 permis de chasse, notre ami et fidèle compagnon de chasse apprécié dans l'ACCA, Monsieur Gilbert Mouquand, nous a quitté dans sa 95ème année.

Un grand merci à Gilles Mouquand et Jean-Claude Hageli qui tout au long de l'année se dévouent pour notre ACCA.

Tous les membres de l'ACCA vous souhaitent bonne et heureuse année 2022.



Le Président,
Serge Bermon

ASSOCIATION AVEC

L'association AVEC vous présente ses meilleurs vœux pour 2022

L'année 2021 fut perturbée par la pandémie... Nous avons repris l'atelier peinture seulement fin septembre, nous n'avons donc pas pu organiser notre expo vente de fin d'année. Mais nous avons participé au marché du soir en Juin, ce fut un succès. Il nous reste 2 places de libre, si quelqu'un est intéressé pour nous rejoindre !



Les filles de la peinture

Le coin de l'ancien Sapeur

En 2021, nous espérons mieux qu'en 2020. Qu'en sera-t'il de 2022 qui ne commence pas sous les meilleurs auspices au vu de cette pandémie qui nous restreint dans nos activités et nos rencontres ?



En cette fin d'année 2021, nous avons eu la grande tristesse d'accompagner Françoise CORBAT, épouse de Bernard, notre fidèle adhérent, à sa dernière demeure. Elle a toujours participé activement à l'organisation de nos manifestations tant que sa santé le lui a permis. Un grand merci à elle, nous ne l'oublierons jamais.

Nous pensions organiser à nouveau notre soirée friture le 19 mars 2022 car il nous faut bien avoir quelques projets pour nous rencontrer et vivre ensemble de bons moments conviviaux. A l'heure où j'écris ces lignes, une grande incertitude plane sur la situation sanitaire d'ici là ...? Nous aviserons en temps voulu.

Malgré tout, sachons rester positifs et c'est dans cet esprit, que tous les membres de notre amicale et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année et en priorité la santé !

Au plaisir de se rencontrer dans la convivialité en 2022 !

Le Président,
François Brunner

QI GONG

Faire de sa vie un art de vivre

Grâce au Qi Gong, nous sommes moins centrés sur nous-mêmes et pouvons ainsi développer notre sentiment d'empathie.



Si l'on connaît l'échec ou un « épisode douloureux », on assume. En toute circonstance, on tente de ne pas prendre les revers de la vie pour « des échecs personnels ».

Après une année for difficile aussi bien pour les enfants que pour les parents, je vous propose un exercice, la « Rotation des poignets » :

- Il développe la mémoire
- Il accroît la circulation énergétique dans les mains

Cet exercice est particulièrement indiqué en cas de trouble de la coordination motrice et d'hypotonie musculaire.

Déroulement de l'exercice :

- 1 – Les deux mains ouvertes, à la hauteur de la poitrine, coudes baissés
- 2 – Replier successivement les doigts : petit doigt, annulaire, majeur, index et pouce (2, 3 et 4)
- 3 – Effectuer une rotation jusqu'à ce que les deux mains s'ouvrent, paumes vers l'extérieur en dépliant les doigts dans l'ordre indiqué (5 et 6)
- 4 – Deuxième rotation des poignets en sens inverse jusqu'à ce que les mains se retrouvent en position de départ, paumes faces au corps
- 5 – Répéter l'exercice au moins deux fois en vous concentrant sur les poignets



Tendres pensées pour Chantal JARDY, qui nous a quitté en 2021.

Je remercie Monsieur Le Maire et son conseil municipal et vous souhaite une bonne année et une bonne santé pour cette année 2022.

Gisèle SZODRAK



GYM HARMONIE

Tous les jeudis à partir de 15h00 à la salle de Villars-lès-Blamont, Gym Harmonie propose des séances d'entretien séniors. Les cours sont dispensés par Christine Euvrard, animatrice diplômée.

Proposé à partir de 60 ans ou 55 ans sur ordonnance médicale, ces séances peuvent être pratiquées par tous selon leur autonomie. On y travaille l'équilibre, la mémoire, la perception de l'espace avec des accessoires et chaque séance se termine par un petit conseil du jour, bien pratique pour aborder les petits tracés du quotidien.

Informations pratiques : renseignements auprès de Yolande BERDA au 03 81 30 81 10 ou par mail : yolande.berda@wanadoo.fr

Les cours ont lieu de septembre à juin.



Club de l'amitié

Le club de l'amitié vous souhaite une belle et heureuse année 2022. Nous vous informons que nous avons repris nos activités. Afin de partager de bons moments, les personnes qui veulent se joindre à nous sont les bienvenues. Au plaisir de vous retrouver les mercredis après-midi des semaines impaires de 14h à 17h. A bientôt,
Toute l'équipe du club

Association des familles

Madame Catherine MOUQUAND fait partie de l'association des familles de Pont-de-Roide, il s'agit d'une association qui propose différentes ventes (vins, chocolats...). Vous pouvez les rencontrer les jeudis après-midi au CCAS de Pont-de-Roide de 15h30 à 16h30. N'hésitez pas à aller les voir pour plus d'informations.

Marché du soir

18 Juin 2021



Le 18 juin 2021, Villars-lès-Blamont a tenu son premier marché du soir. Cette animation a été organisée sous l'impulsion de Pays de Montbéliard Agglomération.

Ce fut un grand succès populaire, qui a été salué tant par les visiteurs, les exposants (21) que par les représentants de PMA.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à la commune de Blamont, pour leur aide précieuse, aux agents et conseillers municipaux, pour leur investissement ainsi que les 4 associations du village, sans qui cette manifestation n'aurait pu avoir lieu.

Malheureusement nous ne pourrons organiser un nouvel opus en 2022, PMA souhaitant privilégier les communes qui n'en n'ont pas bénéficié cette dernière année.



Cérémonie du 11 Novembre



Nous remercions la population et les enfants pour leur participation à cette cérémonie suivie, cette année, par un pot de l'amitié.



Cérémonie du 13 novembre 2021



A l'occasion de la commémoration de la Bataille des « Trembles » en ce samedi 13 novembre 2021 et en présence des représentants des corps constitués, des représentants d'associations d'Anciens Combattants et du Souvenir Français, de Monsieur le représentant des autorités marocaines, de nombreux maires et élus, de Madame et Messieurs les porte-drapeaux, du corps des sapeurs-pompiers de Blamont, de Madame la directrice d'école de Villars accompagnée des enfants des écoles, des employés communaux et des habitants de notre commune, Monsieur Jean Bilquez, Président du Souvenir Français du plateau de Blamont a été décoré de la médaille de l'Ordre National du Mérite. D'autre part, ont été décorés 7 récipiendaires dont notre 1^{er} Adjoint Gilles Mouquand... Félicitations à tous nos médaillés. A la fin de cette cérémonie un vin d'honneur fut offert conjointement par le Président Jean Bilquez et la commune de Villars.



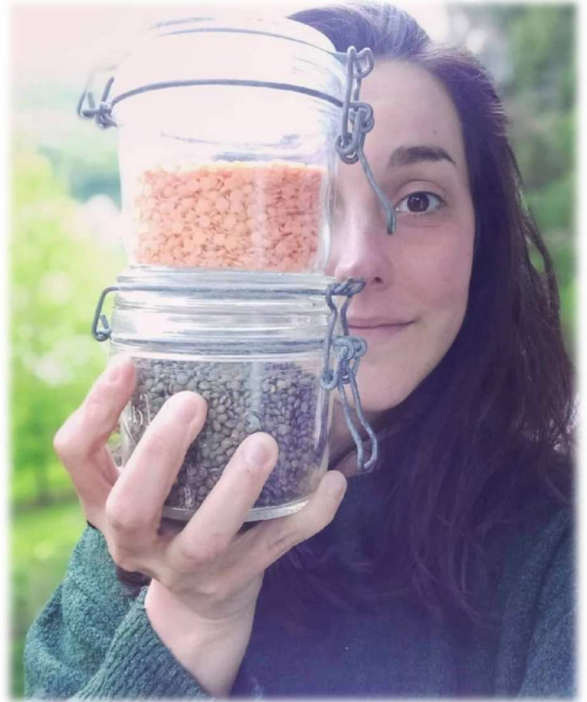


Commerces ambulants

Depuis mi-août 2021, vous pouvez retrouver Charlyne de Stock en boc' le mardi matin de 10h30 à 11h15 devant la Mairie. Il s'agit d'une épicerie ambulante de produits vrac.

06.13.88.96.00

Suivez-la sur facebook pour plus d'informations : Stock en boc' – l'épicerie itinérante du Haut Doubs



Depuis le 1^{er} mars 2022, vous pouvez retrouver la sandwicherie Chez Vever tous les matins (du lundi au vendredi) de 5h à 8h30 et du 11h45 à 13h15 (sauf le mercredi), Grande Rue à Villars-lès-Blamont.

06.74.24.40.25

Suivez-le sur facebook pour plus d'informations : Chez Vever



LE SERVICE D'ACTION SOCIALE

Le Service d'Action Sociale est à votre disposition depuis le 1^{er} juillet 2012.

Ce service de proximité intervient pour les personnes en difficulté sociale, dans le respect de la confidentialité.

Il anime et coordonne une action générale de prévention et de développement social en partenariat avec les institutions privées ou publiques.

Ses missions :

- ✓ Information, conseil, soutien dans les domaines de la vie quotidienne : logement, budget, alimentation...
- ✓ Accompagnement dans les démarches administratives, l'accès aux droits, demandes d'aides sociales légales : APA, CMU, aide sociale...
- ✓ Accompagnement social des personnes seules, en couple ou avec des enfants majeurs (les familles avec des enfants mineurs sont accompagnées par le Centre Médico-Social de Seloncourt ☎ 03 81 34 12 92)
- ✓ Organisation d'actions collectives (par exemple : ateliers mémoire et équilibre)

Service ouvert du lundi au vendredi, sur rendez-vous, possibilité d'entretiens à domicile

SERVICE D'ACTION SOCIALE

En Mairie de Blamont, rue Jules Ferry

☎ 03 81 35 32 83

☎ 06 31 02 84 30



LE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le service de livraison de repas à domicile est un service public qui propose des repas complets (à l'exception du pain) adaptés à vos besoins (menus spéciaux possibles : diabétiques, mixés, etc.).

2 menus au choix sont proposés chaque jour.

Les repas sont au tarif de 8,60 € (tarif adapté à 7€ pour les personnes de plus de 65 ans ou en situation de perte d'autonomie).

Livraison le matin du lundi au vendredi. Les livraisons pour les repas du week-end sont effectuées le vendredi et celles des jours fériés la veille.

Les livraisons peuvent être interrompues et reprises au gré des besoins du client moyennant un délai de 2 jours.

☎ 03 39 30 01 81

Lutte contre le bruit

A Villars-lès-Blamont, c'est l'arrêté préfectoral 90/DADUE/4B/n°1616 du 19/04/1990 qui est de rigueur.

Article 1^{er} :

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par leur intensité et notamment, ceux susceptibles de provenir :



- Des publicités par cris ou chants
- De l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que les postes récepteurs de radio, magnétophones, électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ou à moins que ces appareils ne constituent des dispositifs de signalisation des véhicules de police ou de secours.
- De système d'alarme sonore d'un local d'habitation, d'un établissement commercial ou industriel, non autorisés au titre de l'arrêté n° 79-782 du 14 février 1979.
- Des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.
- De l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les fêtes suivantes font l'objet d'une dérogation permanente : fête nationale du 14 juillet, jour de l'an, fête de la musique et fête votive annuelle de la commune concernée.

Article 2 :

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ces travaux entre 20 h et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par les services préfectoraux s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 3 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils causant une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ou autres assimilables à ces derniers ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables (lundi à vendredi) de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Article 4 :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 5 :

Les éléments et équipements de bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolement acoustique des parois.

Les mesures seront effectuées par un organisme spécialisé aux frais du demandeur conformément à la norme NFS 31.057 concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

Article 6 :

Sont abrogés, le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement sanitaire départemental.

Article 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Doubs, le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales, le Directeur Départemental des Territoires, le Lieutenant-Colonel commandant le groupement de gendarmerie du Doubs, les Officiers et Agents de Police Judiciaire et les Inspecteurs de Salubrité sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Les Maires des communes du département sont également chargés de l'application du présent arrêté en tant qu'il entre dans le cadre de l'article L.131.12 du code des communes.

ARTICLE COMPLEMENTAIRE... LOCAL...

Dans la vie de tous les jours, respectons simplement les règles élémentaires de respect mutuel et de bon sens



SONORES.....

**LES
NUISANCES**

